

5S FOOT & PADEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC Lavalduc - 11 Rue Pierre-Gilles Degennes
13270 FOS SUR MER
920 157 864 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,
Le 29 juin,
À 9h00,

La **Société HOLDING SAUCLES**, Société à responsabilité limitée au capital de 72 250 euros, ayant son siège social Parc de Sauvecanne 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 646 938 RCS AIX-EN-PROVENCE,

Représentée par **Messieurs Maurice SAUCLES et Marc SAUCLES** en leur qualité de cogérants,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société 5S FOOT & PADEL,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

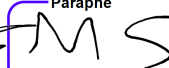
- Démission d'un cogérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Marc SAUCLES de ses fonctions de cogérant, Messieurs Maurice SAUCLES et Cédric CACHEUX demeurant seuls cogérants de la société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Paraphe  Paraphe 

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

Pour la société HOLDING SAUCLES
Messieurs Maurice SAUCLES et Marc SAUCLES

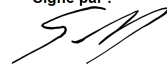
Signé par :

6889BB24F485435...

Signé par :

946693BF181B46C...

Monsieur Marc SAUCLES
« Bon pour démission des fonctions de cogérant »

Signé par :

946693BF181B46C...